

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N° 14/2023

OBJET :	DEMANDE D'ALLOCATION CHAUFFAGE				
<i>Nomenclature :</i>	8.2 Aide sociale				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
8	8	7		1	
Rapporteur :	Pierre GUIBLIN				
Secrétaire de séance :	Florence BAILLY				

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin, à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Florence BAILLY, Sodia PHILIPPEAU, Laetitia GLORIAU, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Maurice MICAULT, Nadège VALENTI.

Absents excusés :

Madame Carole BÉNARD
Madame Jeanne GAZEAU
Madame Sandrine BELIN
Monsieur Jacques BOUILLARD
Madame Patricia DUCRESOT.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13
POUVOIR : 0
PRESENTS A LA SÉANCE : 8
Date de convocation : 9 juin 2023
Date d'affichage : 9 juin 2023

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le rapport du Président ;

Considérant la demande d'une administrée, en date du 17 mai 2023, saisissant Monsieur le Président du CCAS pour une demande d'allocation chauffage au titre de l'année 2023 ;

Considérant le calcul du reste à vivre de cette administrée d'un montant de 11,74 € par jour et par personne ;

Considérant le changement de convecteurs initié par le bailleur de l'administrée, occasionnant une surconsommation et par conséquent une hausse des mensualités ainsi qu'une facture de régularisation en attente de paiement d'un montant de 316,87 € ;

Considérant que l'aide attribuée par le Centre Communal d'Action Sociale ne peut pas excéder le montant des sommes dues ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- **accorde une aide d'un montant de 316,87 € ;**
- **décide que cette aide sera versée directement au fournisseur d'électricité.**

Délibération adoptée à la majorité.
1 Abstention (Laetitia GLORIAU).

A Sancoins, le 20 juin 2023

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,



Pierre GUIBLIN

La secrétaire de séance,

Florence BAILLY

Date de publication : 26/06/2023

Mode de publication : mise en ligne.